

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2021, à 19 :30 heures, au Complexe Socio-Culturel, 156, rue Gaudreault, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Nicholas Tremblay,       conseiller  
Mme Nathalie Perron,       conseillère  
M. Gabriel Brassard,       conseiller  
Mme Nathalie Girard,       conseillère  
Mme Nicole Dufour,       conseillère

M. Marc Dubé, ing. f., Msc,   directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

À 19h30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2021-07-147**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

**1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.***

**2. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.***

**3. *ADMINISTRATION :***

- 3.1. *Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.*
- 3.2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.*

**4. *RAPPORT DES COMITÉS.***

**5. *LISTE DES COMPTES.***

- 5.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*

**6. *CORRESPONDANCE :***

- 6.1. *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).*
- 6.2. *Ministère des Transports – aide financière – Programme d'aide à la voirie locale.*
- 6.3. *Ville de Saguenay – Projets de règlements ARP-208, ARP-209 et le règlement VS-RU-2021-75.*
- 6.4. *Ville de Saguenay – Règlements VS-RU-202162, VS-RU-2021-64 et VS-RU-2021-66 modifiant le règlement du plan d'urbanisme VS-R-2012-2.*

## **7. RÉSOLUTIONS :**

- 7.1. *Demande d'appui auprès de la CPTAQ de M. Nicholas Imbeault & Mme Geneviève Tremblay.*
- 7.2. *Acceptation du plan de la distillerie du 1045, rue Simard de la Compagnie 9367-3002 Québec.*
- 7.3. *Autorisation de démantèlement d'une borne sèche (service incendie) dans le secteur Saint-Léonard.*
- 7.4. *Adoption du programme régional de prévention des risques faibles et moyens résidentiels.*
- 7.5. *Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du pavillon sportif.*
- 7.6. *Acceptation de l'offre de M. Laurent Thibeault pour la mise à niveau de la gestion documentaire.*
- 7.7. *Engagement d'une firme pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e).*
- 7.8. *Prêts de locaux et de main-d'œuvre au Festival de la Chanson de Saint-Ambroise.*
- 7.9. *Appui à la demande d'aide financière du Festival de la Chanson de Saint-Ambroise auprès de la MRC du Fjord.*

## **8. AFFAIRES NOUVELLES :**

- 8.1. *Équité salariale.*
- 8.2. *Appui aux Productions Rivard (9092-1248 Québec Inc).*
- 8.3. *Recommandations de la SADE.*
  - 8.3.1. *Recommandation d'investissement Gesticonfort.*
  - 8.3.2. *Recommandation d'investissement Aurel et Casimir, distillerie nordique.*
  - 8.3.3. *Recommandation d'investissement Ciné-Parc.*
- 8.4. *Autorisation de signature pour la cession d'un terrain à titre gratuit à M. Jean-Marie Tremblay.*

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

## **3. ADMINISTRATION**

### **3.1. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021**

#### **Résolution 2021-07-148**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter le conseil de la lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

### **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021**

#### **Résolution 2021-07-149**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par Mme Nathalie Perron  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le procès-verbal de la séance du 7 juin, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

#### **4. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5. LISTE DES COMPTES**

##### **5.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer**

###### **Résolution 2021-07-150**

M. Nicholas Tremblay s'est abstenu de voter en raison du mandat d'évaluation accordé à Brisson, Tremblay, Fleury.

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Acceptée à la majorité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés à même le fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 225 206.14 \$ et les comptes à payer au montant 146 414.28 \$ pour un grand total de 371 620.42 \$.

Que la liste des comptes 2021-06 incluant les versements de la rémunération salariale brute se détaille comme suit :

➤ Paie #23	18 899.97 \$
➤ Paie #24	21 656.49 \$ régulière
➤ Paie #24	16 742.49 \$ pompiers (mai 2021)
➤ Paie #25	29 007.24 \$
➤ Paie #26	22 195.76 \$ régulière
➤ Paie #26	1 153.74 \$ rétro (Sarah Beaumier-Chiasson)
➤ Remises provinciales	17 102.74 \$ (paies #23 à #24)
➤ Remises fédérales	0.00 \$

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisée à en faire le paiement.

#### **6. CORRESPONDANCE**

- 6.1.** *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);*
- 6.2.** *Ministère des Transports – aide financière – Programme d'aide à la voirie locale;*
- 6.3.** *Ville de Saguenay – Projets de règlements ARP-208, ARP-209 et le règlement VS-RU-2021-75;*
- 6.4.** *Ville de Saguenay – Règlements VS-RU-202162, VS-RU-2021-64 et VS-RU-2021-66 modifiant le règlement du plan d'urbanisme VS-R-2012-2.*

#### **7. RÉOLUTIONS**

**7.1. Demande d'appui auprès de la CPTAQ de M. Nicholas Imbeault & Mme Geneviève Tremblay.**

**Résolution 2021-07-151**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'appui de M. Nicolas Imbeault consiste à l'aliénation d'une partie du lot 5 774 562 au cadastre du Québec d'une superficie de 0.149 hectare;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de tenir compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la loi, ainsi que des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à agrandir le lot 5 775 004 du cadastre du Québec à même une partie du lot 5 774 562;

**CONSIDÉRANT QU'IL** n'existe pas, ailleurs sur le territoire de la municipalité un espace approprié à la réalisation du projet du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour**

**APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande à la C.P.T.A.Q de M. Nicolas Imbeault, à des fins d'aliénation une partie du lot 5 774 562 au cadastre du Québec.

**7.2. Acceptation du plan de la distillerie du 1045, rue Simard de la Compagnie 9367-3002 Québec.**

**Résolution 2021-07-152**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nathalie Perron  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le plan de la distillerie située au 1045, rue Simard, propriété de l'entreprise 9367-3002 Québec Inc., représenté par M. Serge Vachon.

Que la Municipalité autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation dudit plan.

**7.3. Autorisation de démantèlement d'une borne sèche (service incendie) dans le secteur Saint-Léonard.**

**Résolution 2021-07-153**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le démantèlement d'une borne sèche située dans le secteur Saint-Léonard.

**7.4. Adoption du programme régional de prévention des risques faibles et moyens résidentiels.**

**Résolution 2021-07-154**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise adopte le programme régional de prévention des risques faibles et moyens résidentiels du Service de sécurité incendie, tel que proposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Que la Municipalité autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adoption dudit programme régional de prévention des risques faibles et moyens résidentiels.

**7.5. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du pavillon sportif.**

**Résolution 2021-07-155**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Perron  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim d'aller en appel d'offres pour la réfection du pavillon sportif.

**7.6. Acceptation de l'offre de M. Laurent Thibeault pour la mise à niveau de la gestion documentaire.**

**Résolution 2021-07-156**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de M. Laurent Thibeault, archiviste, pour la mise à niveau de la gestion documentaire (archives).

Que le montant de l'offre est estimé à 23 200 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite offre.

**7.7. Engagement d'une firme pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e)**

**Résolution 2021-07-157**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard

Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate la firme Trigone, représentée par M. Martin Jean, chargé de projet, située au 1700, boul. Talbot, bureau 101, Chicoutimi, pour le recrutement d'une personne pour occuper le poste à la direction générale.

Que le coût du mandat s'élève à 6 670 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adjudication dudit mandat.

**7.8. Prêts de locaux et de main-d'œuvre au Festival de la Chanson de Saint-Ambroise**

**Résolution 2021-07-158**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le prêt de locaux et de main-d'œuvre au Festival de la Chanson de Saint-Ambroise comme demandé dans leur correspondance du 17 juin 2021.

Que la demande de locaux inclue, entre autres, le prêt de l'aréna Marcel-Claveau de début juillet au 26 août inclusivement, de locaux au Complexe Socio-Culturel du 8 août au 14 août inclusivement ainsi que du Pavillon de la Culture.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à donner suite à la demande du Festival de la Chanson.

**7.9. Appui à la demande d'aide financière du Festival de la Chanson de Saint-Ambroise auprès de la MRC du Fjord.**

**Résolution 2021-07-159**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du Festival de la chanson de Saint-Ambroise a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 7 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Perron**

**APPUYÉE PAR M. Gabriel Brassard**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet du Festival de la chanson de Saint-Ambroise dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1. Équité salariale**

#### **Résolution 2021-07-160**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'évaluation du maintien de l'équité salariale, telle que déposée par Mme Danielle Leclerc, MBA, de la firme Mallette S.E.N.C.R.L., située au 301-198, rue Racine Est, Chicoutimi.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite évaluation.

### **8.2. Appui aux Productions Rivard (9092-1248 Québec Inc.)**

#### **Résolution 2021-07-161**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à apporter l'eau de la Rivière Shipshaw pour irriguer le lot 5 774 588 au cadastre du Québec, appartenant à l'entreprise les Productions Rivard (9092-1248 Québec Inc.);

**CONSIDÉRANT QUE** pour mener à bien le projet, un tuyau d'un diamètre de 8 pouces devra passer sous la route 172, à la limite de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la production de pommes de terre nécessite un apport en eau important;

**CONSIDÉRANT QUE** l'apport d'eau dans les champs par l'irrigation est devenu inévitable dû à l'irrégularité des précipitations;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne présente aucune contrainte particulière à la Municipalité et permettra à une entreprise locale d'accroître sa production.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay**

**APPUYÉ PAR Mme Nicole Dufour**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise appuie la demande des Productions Rivard (9092-1248 Québec Inc.) et autorise ceux-ci à poursuivre ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite demande.

### **8.3. Recommandations de la SADE**

### **8.3.1. Recommandation d'investissement Gesticonfort**

#### **Résolution 2021-07-162**

**ATTENDU QUE** le projet amène deux (2) services absents du territoire (entrepreneur électricien et lave-auto);

**ATTENDU QUE** six (6) des neuf (9) employés de l'entreprise sont des résidents de Saint-Ambroise;

**ATTENDU QUE** le promoteur est aussi originaire de Saint-Ambroise;

**ATTENDU QUE** le projet d'investissement de 485 000\$ dans le parc industriel devrait, en grande partie, se transformer en valeur imposable;

**ATTENDU QUE** le projet génère plusieurs retombées indirectes locales :

- Terre de remplissage pour le terrain provenant de RSI;
- Transport de terre effectué par André Dallaire, une entreprise de Saint-Ambroise;
- Construction de la bâtisse par Produits Dalbois (Les) de Saint-Ambroise;
- Matériaux de construction et tuyauterie fournis par Quincaillerie Saint-Ambroise;

**ATTENDU QUE** le projet devrait générer des emplois supplémentaires à ceux déjà en place;

**ATTENDU QUE** le promoteur injecte lui-même une mise de fonds équivalente à 35 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Girard**

**APPUYÉE PAR M. Gabriel Brassard**

**ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

M. Nicholas Tremblay s'est abstenu de voter, dû aux faits que le Programme d'appui aux entreprises de la SADE n'a pas été affiché sur le site internet de la municipalité, ni officiellement annoncé au public.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement à GestiConfort inc. d'une subvention de 10 000\$.

**QUE** le versement de la subvention se fera lorsque les représentants municipaux auront la conviction que le projet se réalisera.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite subvention.

### **8.3.2. Recommandation d'investissement Aurel et Casimir, distillerie nordique**

#### **Résolution 2021-07-163**

**ATTENDU** la qualité des promoteurs du projet;

**ATTENDU** la qualité du plan d'affaires;



**ATTENDU QUE** le projet amène à Saint-Ambroise une usine de seconde transformation de la pomme de terre qui répond à un des créneaux de développement privilégiés par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la matière première utilisée pour la production est constituée de pommes de terre déclassées utilisées pour la nourriture animale (aucune valeur ajoutée) ou simplement enfouies;

**ATTENDU QUE** des investissements de 250 000\$ sont prévus;

**ATTENDU QUE** le projet va générer deux emplois au démarrage;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrira au circuit agrotouristique régional et que l'entreprise prévoit accueillir 2000 visiteurs par année;

**ATTENDU QU'**il s'agit du deuxième projet québécois de production de vodka à partir de la pomme de terre;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Perron**

**APPUYÉE PAR Mme Nicole Dufour**

**ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

M. Nicholas Tremblay s'est abstenu de voter, dû aux faits que le Programme d'appui aux entreprises de la SADE n'a pas été affiché sur le site internet de la municipalité ni officiellement annoncé au public.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement le versement à Aurel et Casimir, distillerie nordique, d'une subvention de 10 000\$.

**QUE** le versement de la subvention se fera lorsque les représentants municipaux auront la conviction que le projet se réalisera.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite subvention.

### **8.3.3. Recommandation d'investissement Ciné-Parc**

**Résolution 2021-07-164**

**ATTENDU QUE** le projet amène un service absent du territoire (cinéparc et spectacles);

**ATTENDU QUE** les promoteurs résident ou résideront à Saint-Ambroise;

**ATTENDU QUE** le projet vient grandement bonifier la vie culturelle à Saint-Ambroise;

**ATTENDU QUE** le projet va générer des retombées indirectes non négligeables dans les autres commerces de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet amène une certaine notoriété à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet devrait créer une dizaine d'emplois saisonniers;

**ATTENDU QUE** le projet amène des investissements de 912 000\$;

**ATTENDU QUE** les promoteurs injectent 572 000\$ dans le projet;

**ATTENDU QUE** le projet a actuellement une valeur imposable de 395 600\$ (valeur pour les droits de mutation) qui devrait croître avec le développement du site;

**ATTENDU QUE** les promoteurs prévoient des investissements supplémentaires de 450 000\$ avant la fin 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour**

**APPUYÉE PAR Mme Nathalie Girard**

**ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

M. Nicholas Tremblay s'est abstenu de voter, dû aux faits que le Programme d'appui aux entreprises de la SADE n'a pas été affiché sur le site internet de la municipalité ni officiellement annoncé au public.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement à Cinéparc St-Ambroise d'une subvention de 10 000\$.

**QUE** le versement de la subvention se fera lorsque les représentants municipaux auront la conviction que le projet se réalisera.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite subvention.

#### **8.4. Autorisation de signature pour la cession d'un terrain à titre gratuit à M. Bertrand Dufour**

**Résolution 2021-07-165**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à régulariser une demande qui date du 6 juin 1960;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à céder gratuitement le lot 5 775 094 au cadastre du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Girard**

**APPUYÉE PAR M. Gabriel Brassard**

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la cession à titre gratuit du lot 5 775 094 à M. Bertrand Dufour, le tout, conformément à la résolution adoptée le 6 juin 1960.

**QUE** les frais de notaire seront à la charge de M. Dufour.

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ladite cession de terrain.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Nicole Dufour propose la levée de l'assemblée à 20h07 appuyée par la conseillère Nathalie Girard.

Marc Dubé, ing.f, Msc  
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay  
Maire

Marc Dubé, ing.f, Msc  
Directeur général par intérim

#### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f, Msc  
Directeur général par intérim